

**Chemin d'Avanne - Acquisition d'une parcelle de terrain à Mme VARDANEGA**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Afin de constituer une réserve foncière à proximité de la station d'épuration et des jardins familiaux, la Ville de Besançon souhaite acquérir à Mme VARDANEGA une parcelle de terrain située Chemin d'Avanne à Velotte, cadastrée section LO n° 42, d'une surface de 34 a 55 ca.

Après avis du service des Domaines, un accord a été trouvé sur la base de 52 000 F.

La dépense de 52 000 F, plus les frais d'acte sera imputée au chapitre 90.651/2111.00501.30100.

Conformément à la loi de finances 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette acquisition, aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 1997.*